

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 8 juillet 2025

07.2025-12	TRANSPORTS - MOBILITE Marché à procédure adaptée « Gestion et maintenance d'une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) » - avenant n°4
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la décision du Bureau communautaire n° B_05.07.2022.03 du 5 juillet 2022 décidant de conclure un marché pour la gestion et la maintenance d'une flotte de vélos à assistance électrique (VAE), avec la société Fabien ROY - SOLUTION VELO, sise 9 rue du Pré Haoui – 44330 LE PALLET, constituée sous la forme d'une micro entreprise,

VU la décision du Président n°09.2022.20 du 20 septembre 2022 actant la conclusion d'un avenant n°1 pour le transfert de droits et obligations du contrat initial vers la société SARL SOLUTION VELO 44, sise 9 rue du Pré Haoui – 44330 LE PALLET,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU les décisions du Président n°05.2023-21 du 25 mai 2023 et n°07.2024-36 du 23 juillet 2024 actant respectivement la conclusion d'un avenant n°2 et n°3 portant sur l'actualisation des prix du bordereau des prix et l'ajout de prix nouveaux sans incidence financière sur le contrat en cours,

Considérant la nécessité d'ajouter des prix nouveaux à l'accord-cadre afin de réaliser des prestations non-prévues initialement,

Considérant l'avenant n° 4, ci-annexé, détaillant les prix nouveaux,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un avenant n°4 à l'accord-cadre à bons de commande gestion et maintenance d'une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) avec la SARL SOLUTION VELO 44 étant précisé que cet avenant n'aura aucune incidence financière sur le contrat en cours.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson
Le 10/07/2025
Jean-Guy CORNU
Président



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 4 ¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SOLUTION VELO 44
9 rue du Pré Haoui
44330 LE PALLET

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

GESTION ET MAINTENANCE D'UNE FLOTTE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

Marché n° 22.013

- Date de la notification du marché public : 22/07/2022
- Ordre de service n° 1 - Démarrage des prestations : 10/08/2022
- Durée d'exécution du marché public : 38 mois reconductible une fois pour une durée de 10 mois.
La durée maximale possible du contrat est de 4 ans.
- Montant initial du marché :
 - Montant maximum annuel de 50 000 € HT,
 - Les prestations sont rémunérées par application des prix fournis au bordereau des prix unitaires et forfaitaires, étant précisé que seules les quantités réellement exécutées seront facturées.
- Avenant n° 1 : Modification de statuts – notifié le 03/10/2022
- Avenant n° 2 : Ajout de prix nouveaux – notifié le 12/06/2023
- Avenant n° 3 : Ajout de prix nouveaux + modification du CCTP – notifié le 19/04/2024

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.
22.015

D - Objet de l'avenant.

■ Le présent avenant a pour objet de :

- Ajouter des prix nouveaux aux bordereaux des prix unitaires (BPU), afin de réaliser des prestations non prévues initialement.

E – Annexes

Modification du Prix	
Annexe n°1 au présent avenant	Le BPU annexé au présent avenant annule et remplace le BPU initial, ayant été notifié au titulaire le 22/07/2022.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant n°4 a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☒

NON

☐

OUI

■ Renonciation à toutes réclamations ultérieures :

Le présent avenant introduit une clause de renonciation à toutes réclamations, tout recours, tant amiable que contentieux, dont le fait générateur serait antérieur à la signature, par le titulaire, du présent avenant.

■ Clauses inchangées :

Les autres clauses du marché restent inchangées, pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions du présent avenant.

F - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

G - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Clisson,

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

H - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de notification par voie électronique :

(Coller l'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de remise contre récépissé ou par mail :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu le présent avenant à titre de notification »

A, le

Signature du titulaire,